

18 NOV 92-603298

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, aux fins de nomination d'un ou de plusieurs commissaires aux apports.

LES SOUSSIGNES :

1 - Monsieur Jean-Paul BUCHER, agissant en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société Anonyme GROUPE FLO au capital de 152 414 200 F ayant son siège social, 60 rue La Boétie, 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° PARIS B 349 763 375. 893 11565

2 - Monsieur Jean-Paul BUCHER, agissant en qualité de Président du Conseil d'administration de FLO INTERNATIONAL, Société Anonyme au capital de 250 000 F ayant son siège social, 10 rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 342 238 474.

ont l'honneur de vous exposer :

que GROUPE FLO désirant mener des opérations de restructuration du groupe.

Les sociétés requérantes sus-désignées, envisagent de procéder à une fusion-absorption de la société FLO INTERNATIONAL par la société GROUPE FLO

que la société FLO INTERNATIONAL dont le capital est propriété à 100 % de la société GROUPE FLO, ferait apport de la totalité de ses actifs à cette dernière, à charge d'assurer la totalité de ses passifs

qu'en vertu des dispositions des articles 193 et 378 de la loi sur les sociétés commerciales et des dispositions des articles 388 et 389 de la même loi, un ou plusieurs commissaires aux apports doivent être désignés par Monsieur le Président du Tribunal de commerce compétent, statuant sur requête, à l'effet d'apprécier, sous leur responsabilité, la valeur des apports en nature qui doivent être faits par la société FLO INTERNATIONAL à la société GROUPE FLO.

C'est pourquoi les requérants demandent qu'il vous plaise de désigner un ou plusieurs commissaires aux apports, à l'effet de remplir la mission prévue aux articles susvisés de la loi sur les sociétés commerciales.

Fait à PARIS, le 21 octobre 1992

GROUPE FLO
Jean-Paul BUCHER
Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a long horizontal stroke.

FLO INTERNATIONAL
Jean-Paul BUCHER
Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a long horizontal stroke, identical to the one for GROUPE FLO.

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris,
Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu la requête présentée par la société GROUPE FLO

ayant siège à 60 rue La Boétie, 75008 PARIS et la société FLO INTERNATIONAL
ayant siège à 10 rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS.

Nommons M

Me Pierre Louis Kérou
demeurant à *8 rue Charles Pathe 94300 Vincennes*

en qualité de commissaire aux apports.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se
faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans
l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné devra,
avant de facturer ses honoraires, nous soumettre le montant de
ceux-ci, en nous précisant s'il a obtenu l'accord de la société
débitrice ou si un désaccord l'oppose à celle-ci ; le commissaire
devra également nous remettre une note succincte sur la nature et
l'importance des diligences justifiant la facturation envisagée.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au
greffe de ce Tribunal.

Fait à Paris le

18 NOV. 1992

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

